



01 - Ouverture de la séance
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 27 juin 2011 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Michel Flamand	Siège # 4 Mme Carole Dubois
Siège # 2 M. Bruno Montminy	Siège # 5 M. Alain Roger
Siège # 3 Mme Huguette Robitaille	Siège # 6 M. Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- Ouverture de la séance

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2011-06
179

02 - Adoption de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Financement no 11 - Adjudication du financement
- 4 - Concordance des règlements d'emprunt
- 5 - Varia
- 6 - Période de questions
- 7 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Michel Flamand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-06
180

03 - Financement no 11 - Adjudication du financement

3 - Financement no 11 - Adjudication du financement

Il est proposé par Carole Dubois appuyé par Michel Flamand et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins de St-Agapit-St-Gilles pour son emprunt du 5 juillet 2011 au montant de 598 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 330-05, au pair [1] échéant en série cinq (5) ans comme suit :

21 000 \$	3.33000 %	5 juillet 2012
21 800 \$	3.33000 %	5 juillet 2013
22 600 \$	3.33000 %	5 juillet 2014
23 300 \$	3.33000 %	5 juillet 2015
509 300 \$	3.33000 %	5 juillet 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

[1] Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-06
181

04 - Concordance des règlements d'emprunt

04 - Concordance des règlements d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 330-05, la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles souhaite emprunter par billet un montant total de 598 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 598 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 330-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 5 juillet 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	21 000 \$
2013.	21 800 \$
2014.	22 600 \$
2015.	23 300 \$
2016.	24 200 \$ (à payer en 2016)
2016.	485 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 juillet 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 330-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05 - Varia

5 - VARIA

06 - Période de questions

6- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

07 - Clôture et levée de la séance

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Bruno Montminy et résolu
unanimement que cette séance extraordinaire soit levée à 19h55.

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois
Directrice générale / Secrétaire trésorière